CONTRAT DE QUARTIER DURABLE LES MAROLLES

PV réunion publique 17 juin 2021 à 18h30
Ecole Fondamentale Baron Steens, rue Haute 255
« PRÉSENTATION DES AVANT-PROJETS '5 RUES'»

Présences:

Cabinets :

- ***Arnaud Pinxteren***, Échevin de la Petite enfance, de la Participation citoyenne et de la Rénovation urbaine
- ***Ans Persoons***, Échevine de l'Urbanisme et des Espaces Publics, Affaires et Enseignement néerlandophones
- ***Youssef El Mejjati***, membre du cabinet de Mme Zoubida Jellab

Administration Ville de Bruxelles :

- ***Cécile Delannoy,*** Coordinatrice de projets techniques, Espaces Publics
- ***Kristien Van den Houte****,* Cheffe projet du CQD Les Marolles
- ***Alma Kelber***, Coordinatrice espaces publics du CQD Les Marolles

Membres de la Commission de Quartier :

- ***Jacques Petit***
- ***Bart Bosmans***
- ***Ronald De Greef***
- ***Pierre Delire***
- ***Michel Deschuytere***
- ***Virginie Muller***
- ***Denise Orange***
- ***Erdem Resne***
- ***Héléna Van Den Neste***
- ***Johan Vrints***

Autres :

- ***Mr et Mme Vancauteren-Perdaens***
- ***Philippe Dewolf***
- ***Michel Leger***
- ***Philippe Kerckx***
- ***Mr et Mme Vos- Van Caeneghem***
- ***Erwan Gery***
- ***Marc Vandevelde***

- ***Patricia Deleuse***

Excusé.e.s

- Mme Falisse
- Emilie Many (Epicerie sociale Les Capucines)

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil et exposition des avant-projets
2. Mot d'accueil et présentation des projets 'espaces publics' du contrat de quartier durable des Marolles – *Arnaud Pinxteren*
3. Présentation du processus participatif – *Alma Kelber*
4. Présentation des avant-projets des 5 rues – *Cécile Delannoy*
5. Questions-réponses – *Arnaud Pinxteren, Ans Persoons et Cécile Delannoy*

CONTEXTE :

Les objectifs de réaménagement fixés pour ces rues sont d'améliorer l'accessibilité piétonne, cycliste et PMR du quartier, intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement des rues, verduriser l'espace public et intégrer le jeu dans les rues.

Deux occasions, en plus de cette réunion publique du 17 juin, ont été consacrées à la récolte d'avis des citoyens sur le réaménagement de ces 5 rues : la journée participative du 3 octobre 2020, et le 5 et 19 mars 2021 par des ateliers de rues.

Ces journées ont permis, entre autre, de mettre en lumière des problématiques communes à ces rues :
- Trottoirs très étroits
- Manque d'éclairage
- Excès de vitesses
- Etat dégradé de la voirie
- Présence de dépôts clandestins

Les avant-projets proposés ici tentent de répondre aux objectifs fixés et aux problématiques entendues.

STATUTS ADMINISTRATIFS :
Rappel des différents statuts administratifs des rues.

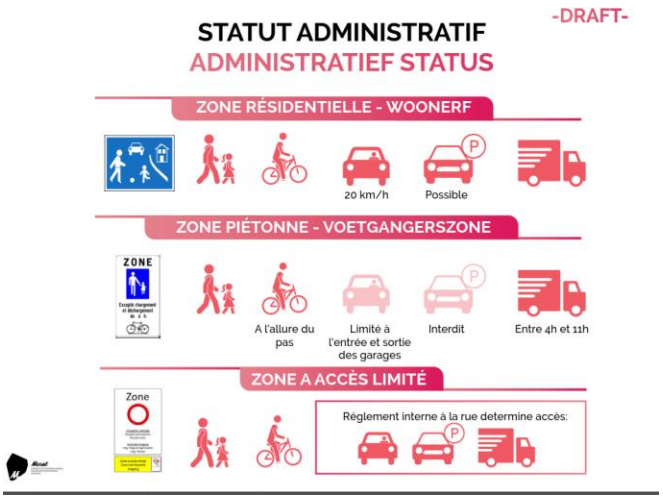

ZONE RÉSIDENTIELLE : Les piétons peuvent y circuler sur toute la largeur de la voie publique, et non plus seulement sur les trottoirs. La circulation y est autorisée, à une vitesse maximale de 20 km/h, afin de respecter la priorité des piétons et la sécurité des cyclistes. Les zones piétonnes existantes conservent leur statut de zone piétonne

ZONE PIÉTONNE : Les piétons peuvent y circuler sur toute la largeur de la voie publique, le stationnement y est interdit, le chargement-déchargement des personnes et marchandises (y compris par taxis) s'y effectuent entre 4h et 11h, les cyclistes peuvent y circuler si la signalisation le prévoit, les taxis peuvent y circuler à n'importe quel moment.

ZONE Á ACCÉS LIMITÉ : Les piétons peuvent y circuler sur toute la largeur de la voie publique, le chargement-déchargement des personnes et marchandises (y compris par taxis) est possible. Les cyclistes et taxis peuvent y circuler si la signalisation le prévoit, Il est également possible de prévoir des places de stationnement dont du stationnement PMR.. L'utilisation de la rue doit être défini dans un règlement interne à la rue concernée : il détermine l'accès des voitures, des places de parking et des livraisons.

AVANT-PROJETS DES RUES :

Avant-projets des rues : voir présentation à cette adresse : https://www.bruxelles.be/marolles

Toutes les rues sont imaginées de plain-pied.

Rues concernées par le réaménagement :

-Rue du Miroir
Une rue ludique et comestible

Piétonnisation de la rue (l'accès est gardé pour les livraisons, les entrées de garages, le centre médical de santé). Placement d'une aubette à conteneurs poubelles. Une zone ludique est installée ainsi qu'une zone de repos avec des bancs. Plusieurs arbres et plantes sont plantées.

-Rue Saint-Ghislain
Une rue éponge

Rue résidentielle, 8 places de parking et une place de livraison. Une zone verte perméable est intégrée le long de la rue.

-Rue des Capucins
Une rue ludique intergénérationnelle

La rue est imaginée comme une Z.A.L (zone à accès limité). Une place de parking PMR est placée pour permettre l'accès à la piscine. Des espaces destinés aux livraisons sont mise en place. Une zone ouverte, ludique et protégée est créé devant la crèche.

-Rue du Faucon
La rue parc

La rue a un statut de rue piétonne. La zone verte autour du monument aux vivants est agrandie en parc. L'escalier est réaménagé pour avoir des paliers plus agréables et une rampe pour chariots, poussettes et vélos est aménagée.

-Rue Abricotier
Une rue de plain-pied

La rue est en statut résidentiel. Un abricotier est planté au croisement de la rue de l'abricotier et de la rue Montserrat.
Le sens de circulation de la rue est inversé afin de permettre aux véhicules de secours du CHU Saint-Pierre de rejoindre plus facilement la petite ceinture.

Avant-projets des rues : voir présentation à cette adresse : https://www.bruxelles.be/marolles

Remarques générales :

- *Ne pas oublier de mettre des lignes guides et des dalles podotactiles pour les aveugles aux carrefour des rues.*
  ➔ Sera pris en compte et mis en œuvre.
- *Penser à mettre des matériaux durables, pour que les rues ne soient pas de nouveau en mauvais état, surtout pour les pavés.*
- *Penser à la possibilité de mettre des pavés jointoyés comme ceux historiques.*
- *Les pavés sciés sont bien pour les vélos.*
  ➔ Dans tous les projets, la partie centrale de la voirie est en pavés sciés en porphyre
- *Ne serait-il pas possible de mettre le filet d'eau des rues au milieu, et ne pas dédoubler en deux parties qui délimitent trop clairement la voirie carrossable. Exemple de la rue Notre-Seigneur. Ce type de profil de voirie correspond mieux à celle d'une zone de rencontre.*
  ➔ Une recherche plus approfondie de la question est en cours par la cellule Espace Public en faisant la demande à la région (Patrimoine et la C.R.M.S). Aménager des

rues à un filet d'eau central est débattu à la région et la C.R.M.S.
De plus, un tronçon de la rue des Capucins ainsi que de la rue Faucon font partie d'une zone légale de protection, leur aménagement tient en compte de l'avis de la C.R.M.S.

- *Penser à bien suivre l'entretien de ces nouvelles rues (Espace vert, voirie, propreté publique..) pour ne pas qu'elles se dégradent.*
- *Mettre le niveau des rues plain-pied au même niveau que les entrées de magasins pour faciliter l'accès des PMR.*
  ➔ Ceci sera pris en compte et mis en place lorsque les conditions le permettent.
- *Verdurisation des rues : faire attention à bien protéger les (pieds d') arbres pour permettre à la végétation de bien pousser et éviter des dépôts clandestins ainsi que les excréments d'animaux.*
- *Dans les rues piétonnes, il y a un conflit entre les piétons, les vélos et les trottinettes sur l'usage de la rue. Ne serait-il pas possible de définir des zones au sol pour ces différents usages ?*
  ➔ en ce qui concerne les trottinettes : une réglementation qui limite les zones pour déposer les trottinettes est en cours de réflexion au cabinet de Bart Dhondt. Une phase test est en cours.
- *Y a-t-il des travaux prévus dans la partie haute de la rue des Capucins, entre la rue haute et la rue Blaes?*
  ➔ Il n'y a pas de travaux prévus dans l'immédiat à notre connaissance. Des travaux de concessionnaires (Sibelga, Proximus…) sont à prévoir entre 2022 et 2023.

<u>Remarques par rues :</u>

1. Rue du Miroir
   - *Voitures et camionnettes se garent en parking sauvage et empêchent l'entrée aux logements, c'est aussi compliqué pour les personnes âgées.*
     La rue sera piétonne et ne donnera accès qu'aux habitants et institutions avec un garage qui ont besoins d'une livraison. Des potelets seront placés pour empêcher le parking sauvage.
   - *Les bacs à plantes existants sont trop bas et deviennent des bacs à défection pour les chiens.*
     ➔ Toutes les zones de plantations seront protégées par des bacs de plantations en acier corten.
   - *Utilisation de l'acier Corten comme matériau, peur que le bord soit coupant pour les enfants.*
     ➔ Les bords de bacs de plantation en acier corten seront pliés vers l'intérieur du bac afin d'éviter des accidents.

2. Rue Saint-Ghislain
   - *Au niveau de la façade arrière du Coin Vert, la zone de végétation va jusqu'au coin de la façade et empêche l'accès aux boîtes aux lettres.*
     ➔ La zone sera modifié afin de permettre un accès aisé aux boîtes aux lettres.
   - *La position des arceaux pour vélos est à revoir devant les entrées de garage*
   - *Le rayon de giration est-il réaliste sur les plans pour la sortie des voitures des garages de l'établissement Jacquemotte ?*

➔ Des tests sur un logiciel permettront d'évaluer les rayons de giration des voitures à cet endroit.

- *S'il n'est pas possible pour l'instant de créer un parking 'bpark' en concertation avec l'établissement Jacquemotte, est-ce qu'il serait possible de le négocier lors du renouvellement de permis de parking ?*
- *Comment va se faire l'entretien des plantes grimpantes ?*
  ➔ Aucune plante grimpante sera mise sur une façade sans l'autorisation au préalable du. de la propriétaire

3. Rue des Capucins
   - *Placer une place PMR pour l'entrée de la piscine, attention à la distance entre la place et l'entrée.*
     ➔ Une place PMR sera intégré dans le projet au plus près possible de la piscine.
4. Rue du Faucon
   - *Les arceaux vélos situés en face du n.3 empêchent les PMR de monter sur les trottoirs. Il existe depuis longtemps une demande faite depuis longtemps pour les enlever.*
     ➔ Comme la rue aura un profil de plain-pied, il n'aura plus besoin de 'monter' sur les trottoirs, les PMR pourront circuler facilement sur toute la largeur de la voirie, puisqu'elle est toute au même niveau.
   - *Comment pourrait-on faire pour diminuer la vitesse des vélos et trottinettes qui vont descendre en vitesse cette rue en pente ?*
     ➔ Cette piste sera étudiée dans le projet.
   - *Comment faire pour que la Dolomite ne coule pas dans la rue lors des fortes pluies ? Quelle technique ?*
     ➔ Il sera pris en compte cette donnée pour placer la dolomite.
   - *Est-ce qu'il y aura donc un escalier devant le monument aux vivants ?*
     ➔ L'escalier sera réaménagé à son emplacement actuel à fin d'inclure des rampes pour vélo et chariots de courses, des paliers avec des bancs.

5. Rue de l'Abricotier
   - *Serait-il possible de mettre le filet d'eau au milieu de la rue (voir remarques générales ci-dessus) ?*
     ➔ La rue de l'abricotier a été créé à la moitié du XIX siècle, période de l'histoire à influence néoclassique qui préconisait l'utilisation des trottoirs. La C.R.M.S est particulièrement attentive à ces aspects historiques dans les projets.
   - *Faire attention à l'ensoleillement de l'abricotier, le mettre au sud.*

C.R.M.S. : Commission royale de monuments et sites